Site Internet C.R.M.V. : skivosges.net

CIRCULAIRE N° 38 / 2004-2005 Mulhouse, le 7 avril 2005

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

INFORMATIONS

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

SECRETARIAT

CONGES : **Fermeture du C.R.M.V. le VENDREDI 6 MAI 2005**

°°

SECRETARIAT GENERAL - Mathieu KLETHI

A transmettre au destinataire des Licences carte neige "liasses manuelles"
En début de saison, vous nous avez demandé l'envoi de LIASSES MANUELLES à valider sur le site Internet par vous-mêmes ou par le Comité (selon le cas).
Nous vous rappelons le "mémo" joint à cet envoi en début de saison :

- Envoi de la Copie "COMITE" au CRMV
- toutes les **liasses manuelles annulées, remplacées et non délivrées** devront être retournées au CRMV

La FFS nous a précisé que toutes les **liasses précitées** seront à lui retourner par le CRMV au plus tard le 1er OCTOBRE 2005. **Les liasses manquantes seront automatiquement facturées en option B**.

°°

COMMISSION SKI LOISIR - Roger VION

RAPPEL : Circulaire n° 37 / 2004-2005 du 14 mars 2005 - **"LES AVANTAGES DE LA LICENCE CARTE NEIGE"** : Suite à l'attribution de carte de membre S.L.S. aux Présidents des Clubs, la Commission aimerait pouvoir faire une étude sur ce récent avantage et attend une petite note précisant votre opinion - favorable ou défavorable - concernant cette initiative pour la saison 2005.

°°° °°°

°°°